


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



47080



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/STC/CS/11
8 juin 1962

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base
Lagos (Nigeria), 30 juillet - 7 août 1962
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Discours d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mesures nationales de stabilisation. Examen critique des mesures de stabilisation en application dans les pays d'Afrique
5. Mesures internationales de stabilisation. Examen des accords internationaux de produits de base qui intéressent les pays d'Afrique et des réalisations internationales récentes en matière de stabilisation des produits de base
6. Mesures sous-régionales ou régionales. Possibilités d'action concertée de la part des pays d'Afrique dans les domaines de la production et de la commercialisation.
7. Propositions relatives à des mesures nouvelles
8. Examen et adoption du rapport de la réunion
9. Questions diverses

COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire exécutif

L'ordre du jour provisoire de la Réunion résulte de la résolution 25 (III) adoptée par la Commission à sa troisième session^{1/} et des décisions prises par la Commission à sa quatrième session, à la suite de certaines propositions du Secrétaire exécutif^{2/}.

Il y a lieu de noter que la Commission du commerce international des produits de base (CCIPB), à sa quatrième session, tenue en mai 1962, et la session commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de la FAO (CP), tenue du 7 au 14 mai 1962, ont également examiné, notamment, certaines questions relatives à l'ordre du jour provisoire de la Réunion. Les parties des rapports de ces deux organismes qui traitent de questions intéressantes pour la Réunion sont mentionnées sous les rubriques pertinentes. Des exemplaires des deux rapports en cause sont communiqués aux gouvernements participants.

D'autre part, la Réunion tiendra sans doute à noter que dans sa résolution 1707 (XVI) sur le "Commerce international, principal instrument du développement économique", l'Assemblée générale a prévu, notamment, des conclusions sur l'opportunité d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce international concernant, en particulier, les marchés des produits de base. Cette question doit être étudiée en juillet 1962 par le Conseil économique et social, à sa trente quatrième session.

1/ Voir Rapport annuel de la Commission, 7 février 1960-18 février 1961, E/3452/Rov.1, page 35.

2/ Voir Application de la résolution 25 (III) de la Commission - Rapport provisoire (E/CN.14/141) et Rapport annuel de la Commission, ... février 1961 - ... février 1962 (E/CN.14/168) (à paraître).

Point 1 : Discours d'ouverture

Point 2 : Election du Bureau

D'après le règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, la Réunion doit élire son Bureau.

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Point 4 : Mesures nationales de stabilisation. Examen critique des mesures de stabilisation en application dans les pays d'Afrique

Pour ce point de l'ordre du jour, la Réunion sera saisie du document E/CN.14/STC/CS/1, Offices nationaux de commercialisation et caisses de stabilisation des prix en Afrique, établi par le Département des affaires économiques et sociales au Siège des Nations Unies, avec la collaboration du Secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique. Deux documents sur ce sujet, préparés par le Secrétariat de la FAO en vue de la récente session commune de la CCIPB et de la CP de la FAO, seront également distribués; ils sont intitulés Le rôle des offices nationaux de commercialisation des cultures d'exportation dans les pays en voie de développement (E/CN.13/50-CCP 62/21) et Caisses de stabilisation des produits dans la Zone franc (E/CN.13/51 - CCP 62/22).

La question des offices nationaux de commercialisation et des caisses de stabilisation était inscrite à l'ordre du jour de la session commune CCIPB-CP précitée. Les débats qui lui ont été consacrés figurent aux paragraphes 33-50 du Rapport de la session commune CCIPB-CP (E/CN.13/R.24) qui est annexé

au Rapport de la Commission du commerce international des produits de base sur sa dixième session (E/.....), lequel est distribué à titre d'information.

La Réunion disposera en outre, pour information, d'une note du Secrétariat de la FAO sur la Préparation d'un manuel de recommandations portant sur les aspects pratiques des offices de commercialisation (E/CN.14/STC/CS/10), qui décrit un manuel dont la publication est prévue dans la collection FAO : "La commercialisation .

Point 5 : Mesures internationales de stabilisation. Examen des accords internationaux de produits de base qui intéressent les pays d'Afrique et des réalisations internationales récentes en matière de stabilisation des produits de base

Le Secrétariat de la FAO a préparé, à l'intention de la Réunion, une série de documents sur les produits suivants :

(E/CN.14/STC/CS/.....)

Café

Cacao

Arachides et huile d'arachide

Coton

Sisal

Produits du palmier

Caoutchouc

Seront également distribués à titre d'information, les documents suivants :

- Note d'information sur l'action des Nations Unies relative aux mesures financières compensatoires propres à neutraliser les fluctuations des recettes d'exportation des pays de production primaire, préparé par le Secrétaire exécutif (E/CN.14/STC/CA/9, titre provisoire).

- Commission du commerce international des produits de base, Rapport sur la dixième session (E/C.....)

Le rapport de la session commune CCIPB-CP, tenue en mai 1962 est annexé à ce document.

- Comité intérimaire de coordination des accords internationaux relatifs aux produits de base. Examen des problèmes internationaux de produits de base en 1962 (E/3614, titre non officiel).

Ce document récapitule les faits nouveaux intervenus en 1961/62 dans le domaine des consultations, et des décisions internationales sur divers produits particuliers.

- Rapport de la FAO sur les produits, 1962 (E/CN.13/47 - CCP 62/4)

- Les produits agricoles - Projections pour 1970, Supplément spécial au Rapport de la FAO sur les produits, 1962 (E/CN.13/48 - CCP 62/5, titre non officiel).

- Les produits agricoles et le Marché commun européen,
Etude N° 13 de la Collection FAO "Politiques des produits", Rome, 1962 (CCP 62/8)
- Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires,
Etude N° 10 de la Collection FAO "Politiques des produits", Rome, 1956.

Point 6 : Mesures sous-régionales ou régionales. Possibilités d'action concertée de la part des pays d'Afrique dans les domaines de la production et de la commercialisation

La Réunion tiendra sans doute à prendre acte de la résolution E/CN.14/RES/57(IV) dans laquelle la Commission a rappelé "l'importance que revêt pour les recettes d'exportation des pays africains une organisation des marchés des principaux produits de base garantissant l'écoulement des produits en question à des prix suffisamment stables et rémunérateurs", a souligné "les résultats déjà obtenus dans ce domaine par des organisations dans un cadre régional" et a prié le Secrétaire exécutif "de procéder à une étude définissant les conditions dans lesquelles un effort international d'organisation des marchés des principaux produits de base intéressant l'Afrique pourrait être effectué par l'ensemble des pays exportateurs et importateurs intéressés, de manière à améliorer les résultats déjà obtenus sur le plan régional et à les étendre à l'ensemble des pays africains concernés".

Point 7 : Propositions relatives à des mesures nouvelles.

Point 8 : Examen et adoption du rapport de la réunion.

Point 9 : Questions diverses.